



A retourner par mail : facturation@gardette.com

Villefranche sur Saône
le 25 juillet 2019

Objet : Envoi de factures par voie électronique

A l'attention de la Direction Générale ou Comptabilité Fournisseurs

Cher Client,

La législation nous impose de proposer une solution de dématérialisation des factures à tous nos clients (ordonnance n°2014-697 de 2014 et loi Macron du 6 Août 2015).

Afin de préparer cette obligation, nous avons décidé de mettre en place la dématérialisation de nos factures depuis début 2018 sur nos nouveaux clients et les clients qui en ont fait la demande.

Le but de cette modernisation du traitement des factures est d'apporter pour nos entités respectives des gains de temps dans l'envoi, le traitement et le suivi des factures. Cette solution respectueuse de l'environnement rentre dans le cadre du développement durable.

Nous utilisons des logiciels sécurisés selon les normes en vigueur pour ces opérations, et ce service est entièrement gratuit.

Afin de mettre à jour les coordonnées de la personne en charge des factures :

Raison sociale :

.....

.....

.....

N° SIRET :

Nom et prénom de la personne en charge des factures :

Téléphone direct :

Adresse e-mail pour la réception des factures :

J'accepte de recevoir les factures par voie électronique de la société Gardette Industrie.

Je n'accepte pas de recevoir mes factures par voie électronique de la société Gardette Industrie, des frais de 5€ par facture envoyée par lettre postale seront pris en compte.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remercions par avance de votre retour (retour à facturation@gardette.com).

Le service comptable Gardette Industrie

Gardette Industrie - 95 route de Frans – BP 435 – 69655 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Tél. 04 74 02 94 94 – Fax 04 74 65 35 05 e-mail : facturation@gardette.com

TVA : FR 86345001994 – SIRET : 345 001 994 00010

Venez découvrir notre site www.gardette.fr